

Image not found or type unknown



Renseignement sur procédure SVP

Par **Philou303**, le **06/03/2013** à **21:01**

Bonjour, j'ai reçu une 2120 pour rehaussement en valeur vénale en 2010 sous prétexte acte anormal de gestion pour une société, puis j'ai reçu moi-même en tant qu'acquéreur une 2120 sur l'IR, est-ce la procédure ? Ou le fait de ne pas avoir utilisé le bon formulaire annule-t-il la procédure ? Merci pour vos réponses.

Par **francis050350**, le **16/03/2013** à **11:31**

Bonjour, rnrnOui j'ai déjà répondu à la question. Pour les rappels personnels, l'imprimé ad hoc n'étant pas le bon (3905) il faut contester pour nullité de la procédure. Mais pas d'illusion ils s'acharneront car aux impôts la "connerie" domine. Je les connais bien je les ai côtoyés 35 ans de l'intérieur en qualité d'inspecteur et au mot "cons" il faut ajouter "bêtes et méchants"